



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 17 février 2000.

« D'azur, à un casque d'or, mantelé d'argent, à deux corneilles de sable, becquées et membrées d'or. »

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine "peregrina" qui signifie l'étrangère.

LA PELLERINE

EXPLICATIONS :

L'argent et les deux corneilles sont la reprise d'une partie du blason de Cornilleau seigneur de La Pellerine de 1570 à 1668. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour la commune, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Le mantelé indique que le village est sur un petit mont. Sa couleur azur signifie que ce mont est le point de départ de plusieurs sources.

Le casque est le symbole iconographique de Quentin le saint patron de La Pellerine.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées de sable afin d'honorer l'activité agricole.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le casque et les corbeaux.

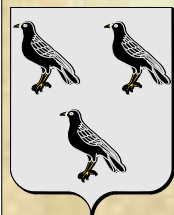
Le mantelé est la partition du mantel, c'est à dire la couture de deux pièces de tissu ensemble (Donc sans épaisseur), en forme de triangle dont le sommet s'arrête au niveau chef, à deux modules de distance du bord supérieur sur les huit qui compte l'écu dans sa hauteur.

Le terme becqué s'applique au bec des oiseaux et membrés aux pattes.

Le casque est toujours représenté de profil vers la droite (À gauche pour celui qui regarde l'écu), sinon on indique la position par le terme taré.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de La Pellerine a été réalisé en reprenant les armes de la famille de Cornilleau qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de La Pellerine n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.